



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

MISSION FORMATION
CONTINUE ET APPRENTISSAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL DE LA MISSION FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

Séance du jeudi 04 avril 2024

Présents :

Madame Odile RAUZY, présidente de l'Université Toulouse 3

Monsieur Thierry GAYRAUD, directeur de la MFCA

Monsieur Dominique SERCA, représentant de l'OMP

Monsieur Jean Paul DOUTRELOUX, représentant de la F2SMH

Monsieur Sylvain GALIER, représentant de la FSI

Messieurs Bertrand ICHES, Nicolas RIVIERE et Madame Béatrice VINCENT, responsables des filières de formation en Alternance et Formation Continue

Monsieur Cédric TEYSSIE, représentant élu des personnels par et parmi les personnels d'enseignement au titre de l'apprentissage

Madame Frédérique ALLARD, représentante élue des personnels par et parmi les personnels d'enseignement au titre de la formation continue

Monsieur Cédric MONNA, représentant des personnels BIATSS au titre de l'apprentissage

Monsieur Louis THOMAS, représentant des personnels BIATSS au titre de la formation continue

Représentés :

Le Directeur Général des services ou son représentant, Monsieur Antoine POUVREAU

Monsieur Eric FRANKENBERG, représentant de l'IUT Paul Sabatier

Invités :

Madame Touria DRIOUACH, assistante de direction de la MFCA

Madame Clara FOURNIER NOEL, maître de conférence et responsable de Master

Madame Maud LE HUNG, VP déléguée Orientation et Insertion Professionnelle

Madame Hélène RESSAULT, directrice administrative de la MFCA

Monsieur Damien BOUMLIL, responsable du pôle financier de la MFCA

Monsieur Philippe MENINI, enseignant chercheur à la FSI

Monsieur Sébastien VINCENT, enseignant au département GCGP de l'IUT

Excusés :

Monsieur Vincent PAILLARD, vice-président en charge de la formation

Monsieur Nicolas CARRERE, invité

Ordre du jour :

I.	Présentation du projet de la Direction de la MFCA *	3
II.	Bilan Pédagogique et Financier de la MFCA	4
III.	Préparation au BPF (Bilan Pédagogique Financier)	5
IV.	Questions diverses	5

Mot de la Présidente.

Tour de table des membres du Conseil.

Il est important de renforcer la relation entre tous les acteurs de la formation continue et de l'alternance. La MFCA est un service commun de l'Université. Ce service doit remplir un certain nombre de missions, complémentaires à des équipes pédagogiques et en interface avec le monde industriel.

Statutairement, les Conseils de la MFCA sont essentiellement orientés sur l'Université et les membres de l'Université. L'objectif est de bâtir conjointement la politique de l'Etablissement et de déterminer les axes de développement, les orientations.

La MFCA est en articulation entre le monde de l'enseignement supérieur et le monde du travail.

A ce jour, il est prévu d'organiser deux conseils par an et deux COS CP par an.

I. Présentation du projet de la Direction de la MFCA *

L'objectif est de mettre en place l'équipe de direction de la MFCA.

La MFCA consultera les membres du Conseil au sujet des actions à mettre en place et des priorités à établir.

Présentation de la diapositive « Présentation du projet de l'équipe de Direction »

Cette équipe de direction se veut équilibrée et représentative des composantes.

Directeur de la MFCA : Thierry GAYRAUD

Directeurs Adjoints :

- Clara FOURNIER NOEL (FSI)
- Sébastien VINCENT (IUT)

Responsable Administrative : Hélène RESSAULT

VP délégué FTLV (Central) : Nicolas CARRERE (SANTE)

Chargés de mission :

- Sandra JOFFROY (F2SMH)

Communications et Relations des entreprises.

- Fabyenne BORLOZ (IUT) :

Référente Handicap auprès du CFA

- Philippe MENINI :

Chef de projet FCA Manager qui est l'outil de référence concernant la gestion des formations.

Cette équipe de direction fera l'objet d'une validation au Conseil d'Administration de l'Université.

Aujourd'hui, la MFCA souhaite améliorer les relations entre la MFCA, l'Université elle-même et les composantes, mais aussi travailler avec les équipes pédagogiques.

Vote : Equipe de direction approuvée à l'unanimité.

II. Bilan Pédagogique et Financier de la MFCA

La MFCA fait partie des CFA les plus importants en France et un seul dossier comprend de nombreuses actions à gérer en amont.

En quelques chiffres (valeurs instantanées) :

Concernant l'alternance : la MFCA compte environ 2500 alternants inscrits sur 216 parcours. L'alternance se répartit entre contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage, le nombre de contrats de professionnalisation étant inférieur aux contrats d'apprentissage. A savoir que des contrats d'alternance débuteront au milieu de l'année universitaire.

Au sujet, des Diplômes Nationaux, Diplômes Universitaires les chiffres continuent d'évoluer car des inscriptions sont encore en cours.

La VAE, est un sujet qui vient d'évoluer suite à une réforme qui s'est mise en place notamment sur la question de rentabilité de ce dispositif. Au niveau national, cette VAE n'est pas très courante tandis que la VAE partielle a pris un essor important.

D'autres questions se posent, notamment au sujet de la mobilité de l'alternant. En effet, parmi les référents au niveau CFA, il est nécessaire d'avoir un référent mobilité.

Louis THOMAS : Il y a précisément 4 921 stagiaires hormis les stagiaires en provenance de Tarbes. Il y a ainsi un peu plus de 551 apprentis à Tarbes rattachés au CFA de l'Université.

Pour cette année universitaire, les apprentis de Tarbes restent rattachés au CFA de l'Université suite à une convention mise en place entre l'IUT de Tarbes et l'Université.

Sylvain GALIER : Est-il possible de débiter une alternance pour les semestres du Master 1 ? Y a-t-il eu des expérimentations ?

Deux expérimentations ont été faites sur une formation l'an dernier. Il serait également intéressant de faire connaître ce dispositif pour informer certains collègues qui pourraient être intéressés par cela.

Cédric TEYSSIE : Il y a un impact de cette offre sur les jeunes qui ne pourront pas être rémunérés durant certains mois. Il y a donc un intérêt à limiter cette offre.

Au niveau financier :

Globalement, la MFCA atteint un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros.

Un suivi des recettes est réalisé. Certaines contraintes, par exemple le paiement en plusieurs fois, entraînent un décalage au niveau du suivi.

Les personnels chargés de la gestion des contrats et du suivi financier peuvent être amenés à être en tension notamment parce qu'il n'y a pas de période creuse durant l'année. En cas d'arrêt d'un agent le service peut se retrouver en difficulté, bien qu'une solidarité existe.

Il est donc nécessaire de retravailler sur les processus et procédures.

Le changement au niveau de la présidence de l'Université ainsi qu'à la MFCA a également impacté les circuits au niveau des signatures des documents.

Les services financiers de la MFCA travaillent en relation avec l'Agence Comptable de l'université.

Il sera exposé lors des prochains Conseils de la MFCA des explications sur les éléments du Bilan Pédagogique et Financier d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, un travail est actuellement en place au niveau de l'Université concernant les coûts de formation.

Désormais 85% des parts des composantes et des formations seront versées dès le début de l'année civile sur la base du résultat précédent.

L'idée est de pouvoir ouvrir les budgets en amont, afin de permettre aux composantes et aux formations de disposer rapidement d'une part significative de leur budget.

Un budget rectificatif sera réalisé en septembre prochain.

Cette version dite des 15 % permet de couvrir une éventuelle baisse de rentrée des recettes et de reventiler différemment.

Damien BOUMLIL : Concernant la répartition, les composantes disposent d'une part de 42 % maximum. Aussi, cette répartition est valable uniquement pour l'IUT, la FSI et la F2SMH. Une répartition particulière est dédiée pour la Faculté de Santé.

L'objectif de cela étant que les composantes se saisissent de ces éléments afin de mener une politique et que les équipes pédagogiques puissent mener à bien les actions nécessaires aux déploiements des formations.

III. Préparation au BPF (Bilan Pédagogique Financier)

L'objectif actuel de la MFCA est que les recettes des derniers mois qui correspondent à l'année universitaire basculent sur l'année suivante.

Toutefois, cette logique pose problème sur l'année 0, où uniquement les deux tiers des recettes pourront être comptabilisés.

Sur le schéma présenté (cf. présentation power point), il y a bien une certaine cohérence, car l'année 2024 comprend la totalité de l'exercice de l'année 2023.

Il y a actuellement une interrogation qui se pose sur la façon de faire afin que cela soit parfaitement lisible concernant la déclaration des heures.

Le BPF 2023 sera soumis au vote fin avril 2024.

IV. Questions diverses

Le prochain Conseil pourrait avoir lieu en septembre ou octobre 2024 le prochain COS CP en novembre 2024. Il serait également intéressant d'envisager un Conseil supplémentaire dans le cas où une thématique serait jugée intéressante de la part des membres du Conseil ou bien de la direction de la MFCA.

Les membres du Conseil peuvent également échanger avec les différentes personnes de l'équipe de direction de la MFCA.

Des sessions en visioconférences peuvent également être organisées entre les Conseils sur certains sujets et afin de simplifier les déplacements.

La direction de MFCA souhaiterait également que l'ensemble des membres du Conseil puisse être désignés, car certaines personnalités manquent encore, tels que les représentants des stagiaires en formation continue et en alternance.

Ces stagiaires sont à désigner par les représentants des filières de formation, eux même nommés par la CFVU, à savoir Madame GARNIER, Madame VINCENT, Monsieur ICHES et Monsieur RIVIERE.

Une proposition sera également faite concernant le renouvellement de la désignation des stagiaires et/ou apprentis en fonction de la durée de leurs études.

Sylvain GALIER : En tant que responsable de formation en alternance et suite à l'aspect financier de la convention relative à la co accréditation, comment l'établissement et la MFCA se placent-ils par rapport à cela ?

Par exemple : au sein d'un master dont les étudiants sont accueillis à l'INP et où les enseignements sont donnés à l'Université Paul Sabatier, les recettes générées reviennent à l'INP.

Il serait donc intéressant d'éclaircir cette partie de la convention au sujet des recettes et de répondre à une homogénéité.

Actuellement, les responsables de formation sont en attente de plus d'explications au sujet de cette partie financière, notamment à propos des alternants, qui figure au sein de la convention d'application de co accréditation.

L'idée est donc de pouvoir trouver un compromis entre les établissements extérieurs et l'Université Paul Sabatier.

Jean Paul DOUTRELOUX : Est-il envisageable que la MFCA vienne effectuer des permanences au sein d'autres composantes en mettant à disposition une fois ou deux fois par mois par exemple un expert qui accompagnerait les équipes pédagogiques pour développer la formation en alternance dans l'ensemble des composantes de la faculté ?

En effet, cela permettrait d'acculturer les équipes pédagogiques au fonctionnement des formations en alternance.

La MFCA dispose d'une équipe chargée du développement de la formation en alternance. Ainsi, il serait possible de mettre à disposition un agent de la MFCA dans la limite du temps du chargé d'ingénierie, ici, Madame Stella CAPDEVIELLE.

Par ailleurs, des actions ont également été mises en place avec les équipes pédagogiques de la FSI de la part de Stella CAPDEVIELLE.

Cette question sera abordée avec le bureau de la Formation Tout au Long de la Vie et de l'Alternance.

Frédérique ALLARD : En effet, cela rendrait visible la MFCA et c'est une façon de rappeler qu'elle est en soutien opérationnel sur ces questions d'alternance auprès des équipes pédagogiques.

Nicolas RIVIERE : Pour avoir une formation ouverte à l'apprentissage, est-ce toujours le même processus ? A savoir, une sélection en interne, le passage en commission devant la COMUE etc.

Ce type de processus a disparu et le processus est aujourd'hui simplifié.

Des outils vont également être développés pour les composantes sur la question de l'apprentissage, la formation qualifiante, etc. afin d'aider les composantes sur les actions à réaliser en amont, pendant et après la formation.

Damien BOUMLIL : Pour faire suite à la dernière réforme financière qu'il y a eue à la MFCA, une proposition a été faite dernièrement auprès du Directeur de la MFCA pour rencontrer les différents départements à partir du mois de mai concernant les difficultés rencontrées et faire un premier bilan.

Avec cette nouvelle organisation au niveau du pôle financier de la MFCA, il a été souhaité que le pôle financier puisse se placer en tant qu'intermédiaire afin d'améliorer la partie financière l'année prochaine et de mieux expliquer la réforme.

Cédric TEYSSIE : Au sein de ce nouveau processus, des éléments de contrôle d'opérations de dépenses devaient être effectués de la part du pôle financier de la MFCA. Où cela en est-il ?

Hélène RESSAULT : En mai, la rencontre auprès des composantes va permettre de voir si le processus mis en place fonctionne et qu'elles sont les points d'amélioration à prévoir. Concernant les contrôles, effectivement ces derniers devront être fait en amont.

Le premier trimestre s'est concentré sur la structure budgétaire. Les contrôles pourront ainsi ensuite être établis auprès des composantes pour améliorer les processus.

La MFCA pourra également lancer une enquête afin de pouvoir effectuer des comparatifs entre la MFCA, le terrain et les composantes et permettre d'établir un bien de cette première année d'expérience.

Cédric TEYSSIE : Concernant la charte qui a été votée lors du CA du 11 décembre 2023 ; les rôles étaient a priori définis, et cette charte amène la question sur le suivi financier des différentes opérations pour responsables de mentions.

En effet, l'outil utilisé actuellement est Excel alors qu'auparavant, nous disposions du logiciel DEGERCOURT. Aucune progression n'a donc été effectuée. Cela peut même contribuer à effectuer des erreurs. Un outil de pilotage financier doit être créé.

Damien BOUMLIL : Cette problématique avait été soulevée en novembre dernier en proposant d'améliorer l'outil DEGERCOURT ou bien de créer un nouvel outil en collaborant avec les composantes.

L'Agence Comptable n'a toutefois pas souhaité donner de réponse favorable à cette proposition.

Des réunions vont devoir s'imposer sur ce sujet.

Bertrand ICHES : Des problèmes sont rencontrés concernant les signatures durant les mois d'été. Les écoles du privé étant plus réactives que l'Université durant cette période, l'IUT a perdu énormément d'étudiants en raison de l'absence de réactivité pour les signatures en été.

En GEA par exemple, deux tiers des étudiants ont été perdus.

Cette situation est dommage, au vu des formations proposées par l'IUT.

Sachant qu'un certain nombre d'enseignants assurent une permanence durant l'été afin d'accompagner les jeunes sur la recherche de contrat et les entreprises, il serait intéressant de réfléchir à la mise en place d'une permanence à la MFCA pour les signatures durant l'été.

L'Université ayant une période de fermeture, le sujet de la continuité de service est un vrai sujet qui est en cours afin d'avancer sur la question.

L'Université est également sur une période transitoire concernant les signatures dématérialisées via la mise en place de nouveaux outils. Cela permettrait ainsi la possibilité d'assurer un service continu via le télétravail par exemple.

Odile RAUZY : Une enquête au niveau de l'établissement va être faite sur cet aspect et cela va être abordé au prochain CA.

Philippe MENINI : Il est compliqué de répondre à cette question sachant qu'il y a une fermeture administrative pendant 3 semaines. Une solution est difficilement trouvable à moins qu'un nouveau cadre soit ouvert.

Une cartographie par service sera effectuée et la MFCA se positionnera sur cette cartographie au vu du besoin important.

Ceci relève de toute la difficulté du positionnement de la MFCA dans le cadre d'un marché qui est concurrentiel.

Le but étant donc de s'améliorer sur un problème comme celui-ci.

Il faudrait trouver un aménagement afin que le travail durant la période de fermeture puisse être autorisé en fonction de l'importance de la nécessité de cette permanence.

Remerciements. Fin de séance.